

Économie



Politique migratoire

Les mesures se précisent

● Le Maroc plaide pour faire passer la migration au niveau régional du registre des préoccupations à celui de la coopération solidaire. Les premières étapes du plan d'action gouvernemental ont été identifiées.

La politique migratoire du Maroc n'est pas une question secondaire pour la classe politique. C'est probablement le principal message ressortant de la réunion des hauts fonctionnaires du Dialogue euro-africain sur la migration qui s'est déroulée à Rabat. La réunion initiée en préparation de la 4^e Conférence euro-africaine sur la migration prévue le 27 novembre prochain à Rome a réuni 57 pays des deux continents, membres du «Process de Rabat» depuis 2006. «Nous sommes convaincus qu'une migration légale et maîtrisée peut constituer un catalyseur de croissance économique pour les pays d'origine et ceux de destination», a indiqué le SG du ministère des Affaires étrangères et de la coopération,

Nasser Boucetta. Depuis la publication du rapport thématique du CNDH en septembre 2013 et les discours du roi qui ont fait de la question l'une des plus vitales pour le gouvernement, tous les départements concernés ont établi les grandes orientations du plan d'action gouvernemental. L'objectif reste de pouvoir «antici-

per le programme de développement de l'ONU de l'après-2015 et développer des axes de coopération par secteur et par groupe de pays afin de concrétiser l'intégration de la migration dans les politiques de développement», insiste le même responsable. Le Maroc plaide également pour faire passer la migration au niveau régional du registre des préoccupations à celui de la coopération solidaire. Sur ce volet, la dimension régionale reste prioritaire pour concevoir des stratégies efficaces et aptes à désamorcer les multiples

problématiques subsidiaires engendrées par le phénomène. L'assistance technique demandée par les pays africains reste jusqu'à présent satisfaisante, selon l'estimation du haut diplomate marocain, avec l'apport du «projet de soutien et qui vise à mettre en œuvre des activités opérationnelles en lien avec le thème transversal».

Les axes de l'offre marocaine

La traite des personnes et le racisme, le travail à domicile, la protection des mineurs, les victimes du commerce et des trafics liés à

l'immigration illégale, la régularisation des sans-papiers et enfin l'autorisation des étrangers à se constituer en association sont les questions urgentes sur lesquelles le Maroc se penche actuellement. Après l'amorce de la phase d'étude en mai, la politique migratoire projetée passera durant cette 2^e moitié de l'année 2014 à la mise en place de dispositifs opérationnels pour l'intégration des différents migrants, ainsi que l'élaboration d'un rapport sur les dispositions financières des divers intervenants. Dans un premier temps, il s'agira de «fournir une image actualisée de l'immigration au Maroc et ressortir des recommandations de politiques publiques pour une vision stratégique», insiste le département de tutelle dans la note de cadrage de la nouvelle politique projetée. Le 2^e pilier de la stratégie sera la mise en place de structures de pilotage et de veille du phénomène migratoire en vue de l'intégration des immigrés.

Plusieurs obstacles ont été identifiés par l'ensemble des départements intervenant dans la question, renvoyant à la durée de séjour et au flou qui entoure la situation des personnes considérées comme étant en transit, sans oublier le nombre exact des immigrés qui reste inconnu ou du moins non officiel. «Le nombre des immigrés n'a pas cessé d'augmenter, pour atteindre actuellement plusieurs milliers. Cette immigration est également composée de personnes en situation irrégulière et de demandeurs d'asile dont la situation est pour la plupart très précaire», indique même le document d'orientation de la stratégie. ●

PAR YOUNÈS BENNAJAH
y.bennajah@leseco.ma

Les MRE non écartés

La stratégie de l'immigration n'a pas exclu les MRE de son champ d'intervention. La communication à destination des MRE est restée durant cette année 2014 teintée par le climat de crise au sein des pays d'accueil. Les couches vulnérables et le soutien aux associations sont donc les grandes priorités à l'heure actuelle. La poursuite de la mise en œuvre d'un programme gouvernemental, à moyen terme, vise essentiellement la protection des droits et l'accompagnement social des MRE moyennant le développement de la concertation avec les pays de résidence, ainsi que la préservation de l'identité nationale des nouvelles générations de MRE à travers la mise en place de centres culturels à l'étranger. Il est à noter qu'après sa mise en place en mai 2013, la commission interministérielle chargée des MRE a pu voir le jour sous la pression des deux chambres du Parlement qui ont inscrit la question des politiques publiques destinées aux MRE dans l'agenda des débats sous la coupole. Le recueil des données relatives aux catégories vulnérables de MRE, ainsi qu'une veille en matière de stratégies sectorielles, sont les principales charges à effectuer avant la fin de cette année.